

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHEVILLY (Loiret)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le **Lundi 1^{er} juin 2026 à 18 heures 30**

Affiché le 27 mai 2026

ORDRE DU JOUR

Session-----ordinaire

OBJET DE LA SÉANCE

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2026

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

1. Affaires générales

- Règlement intérieur du restaurant scolaire à compter de la rentrée 2026/2027
- Désignation des représentants du Conseil Municipal auprès du GIP Recia (Groupement d'Intérêt Public)

2. Finances

- Subvention exceptionnelle à l'association « Amicale des sapeurs-pompiers de Chevilly »
- Prise en charge de frais d'équipement du policier municipal dans le cadre d'une formation
- Prise en charge des frais de la formation PSC (Premiers Secours Citoyen) pour les habitants de Chevilly

3. Points divers

Fait à Chevilly, le 27 mai 2026

Le Maire,

Dominique LORCET

